Lycée français International Molière

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Année scolaire 2025/2026

Séance ordinaire du jeudi 5 février 2026

5 membres représentants de l'administration **EMARGEMENT**

Proviseur	Jean-Christophe ORAIN	present
Directeur adjoint	Florian SCHMIDT	excusé
Gestionnaire	Morgane Ansquer	present
CPE	Frédéric BOIRA	present
DRAFIN Direction régionale administrative et financière de la MLF	Kerwin SPIRE	excusé

5 membres représentants des usagers :

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
Parent – Carolina DEL CAMPO	Present		
Parent – Manuel Majerus	present	Parent – Manuel MAJERUS	
Parent – Monique MARTINEZ	present	Parent – Sébastien MOREL	
Elève – Paul DEL CORRAL	excusé		
Elève – Facundo PIECZANSKI	present		

5 membres représentants des personnels :

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
Enseignant – Patricia BOURG	present	Enseignant – Gilles AGUER	
Enseignant – David PRIETO	present	Enseignant –	
Enseignant – Pascale DEVLESCHOUDERE	present	Enseignant – Béatrice PROTARD	
Enseignant – Julie GRINVALDS	present	Enseignant – Albane ROCHER	

A.T.S. – Lucía RANZ	present	ATS – Sabine VOTRON	

MEMBRES SIÉGEANT À TITRE CONSULTATIF

Directeur général de la MLF	Excusé(e)
Conseiller culturel adjoint Laurent BERTAT	Excusé(e)
Consule générale de France à Madrid Mme Nathalie BERTHY	Excusé(e)
Adjoint au maire	Excusé(e)
Directrice des études espagnoles Mme María Isabel GUTIERREZ	Excusé(e)
Conseillers consulaires :	Excusé(e)
M. Francis HUSS	Excusé(e)
Mme Gaëlle LECOMTE	Excusé(e)
Mme Stéphanie LEVAILLANT	Excusé(e)
M. Pablo QUINTANA	Excusé(e)
M. François RALLE	Excusé(e)
M. Gilles SERVANTON	Excusé(e)

Ordre du jour

1-Approbation du PV du dernier CE

2-Approbation de l'ordre du jour

3-Calendrier scolaire 2026-27

4-Information sur les tarifs scolaires 2026-27

5-Projet de voyage scolaire

6-Projet d'établissement

7-Questions et informations diverses

Lecture d'une déclaration liminaire de l'APAELM (Annexée à ce compte rendu)

1- Approbation du PV du dernier CE

Approuvé à l'unanimité

M. Orain reconnaît l'attachement de l'APAELM au carnaval et aux événements de l'établissement.

Cette année il y aura un carnaval mais différemment.
Les représentants du personnel regrettent que lorsqu'un nouvel événement est organisé, par exemple la nuit du conte, il est considéré par tous qu'il devient pérenne dans l'établissement sans que cela soit discuté, bien que cela représente énormément de travail pour les professeurs.
Les représentants du secondaire expriment que la charge administrative des enseignants est de plus en plus lourde et que le cœur à leur travail c'est l'enseignement, les objectifs pédagogiques, finir les programmes et que ca doit être leur priorité, avant les événements.

Mme del campo rappelle que depuis 2020 l'établissement enchaîne les crises et que les parents qui sont restés ont confiance dans l'école. Il ne faut pas rompre cette confiance

2-Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité

3- Calendrier scolaire:

M. Orain présente la proposition de calendrier, qui avait déjà été présentée au dernier CE
Le CE propose de déplacer la journée pédagogique du 19 mars au mardi 18 mai. Le calendrier sera envoyé au SCAC pour validation avec cette modification.

4- Information sur les tarifs scolaires 2026-27

Les tarifs scolaires seront augmentés de 4%, ce qui stabilise les augmentations pour la seconde année après 3 ans de très forte augmentation
Les représentants des parents regrettent que les augmentations aient été annoncées avant d'être discutées en CE.
M.Orain rappelle que c'était un engagement de l'établissement d'annoncer plus tôt que les années précédentes les augmentations pour ne pas prendre les parents de court. La gestionnaire rappelle que le règlement financier se présente au CE mais ne se vote pas et que les tarifs ont été discutés en commission finance où un vrai travail est conduit avec les participants.

5- Projets de Voyage scolaire

A la ferme des CP-CE1_CE2: adopté à l'unanimité pour **205€** et **220€** pour les CE2, du 27 au 29 avril

Théâtre Mont de Marsan: Voyage historique du l'établissement qui y participe tous les ans.
du 9 au 13 juin: adopté à l'unanimité pour un maximum de **335€**

Voyage 5ème a Campo de Calatrava: 60 élèves de 5ème de 25 au 29 mai voté pour un maximum de **400€** à l'unanimité

Les représentants s'étonnent que l'on vote un voyage sans être sûr du nombre d'élèves, donc du prix. La gestionnaire explique que c'est pour cette raison que l'on prend une petite marge de sécurité car entre le moment où le voyage est présenté aux parents avec un budget, il faut aller très vite pour engager les dépenses car les devis ont une période de validité, or on ne peut rien engager sans autorisation du CE. Il n'est pas possible d'avoir également un CE pour chaque voyage dans ce laps de temps. C'est pourquoi, quand on réunit un CE on présente tous les projets de voyages en cours même si le nombre de participants, donc le prix, n'est pas totalement arrêté.

6- Projet d'établissement:

Il est un peu tôt pour revenir sur ce point car le projet n'est pas terminé. Il manque les apports des élèves et en ce moment les lycéens sont en bac blanc donc il faudra patienter un peu.
Le nouveau projet (2025-2030) est construit autour de 3 ambitions:
1 Le bien-être pour Tous
2 L'internationalisation,
3 L'engagement des élèves.

Les représentants des élèves interviennent pour partager que certains élèves s'engagent depuis des années et n'ont plus envie de le faire car ils ne se sentent écoutés que quand le projet sert l'attractivité de l'établissement. Le foyer des lycéens est un projet porté depuis septembre par un groupe d'élèves, qui se sont beaucoup engagés et sont frustrés de ne pas le voir aboutir.

7- Questions et informations diverses

Question élus du personnel:

Il nous semble important que les parents (comme le personnel du lycée) puissent joindre par téléphone le lycée, en cas d'urgence, en particulier depuis l'interdiction du port et de l'utilisation des portables par les élèves, dans l'enceinte du lycée. Malheureusement, les appels téléphoniques

n'aboutissent pas toujours. Ceci est peut-être lié à la surcharge de travail et de responsabilités de Rosa qui, dernièrement, se voit aussi obligée de quitter la loge pour accompagner les élèves les plus jeunes qui arrivent en retard.

Réponse de M. Orain et de la gestionnaire: On rencontre de sérieux problèmes de standard, en partie dûs à des questions d'ordre techniques imputables à notre nouveau fournisseur. On va refaire le point avec le fournisseur *Telefonica*.

Les élèves de lycée peuvent quitter les locaux du LFI Molière pendant les heures libres. Le lycée n'a-t-il aucune responsabilité en cas d'accident ?

Réponse de M.Orain: On va poser la question une nouvelle fois à nos avocats sur cette question de la sortie des élèves de l'établissement pour les lycéens sur les récréations et la pause méridienne, et pour les collégiens en dernière heure si changement imprévu d'emploi du temps.

Les représentants des parents et des élèves ne devraient-ils pas sortir des conseils de classe quand on parle de leurs enfants ou de leur cas ?

Sur la question de la sortie de la salle du conseil de classe des parents quand on parle à leur enfant, M. Orain propose de l'inscrire au conseil pédagogique afin d'en discuter avec les enseignants.
Un représentant d'enseignant partage que dans son établissement en France cela se pratiquait systématiquement.
En attendant on peut rappeler en début du conseil l'obligation de neutralité et de confidentialité. On propose aussi de consulter les pratiques en vigueur ailleurs, en France comme à l'étranger sur ce sujet.

Questions des élèves concernant la mise à l'arrêt du projet de foyer des lycéens.

Le foyer est un projet porté par les élèves depuis l'an dernier. L'idée consiste à créer cet espace dans l'actuelle cafétéria ce qui suppose de trouver un autre espace pour le déjeuner des lycéens. On pensait au début le déplacer dans le "petit comedor" mais cela nous semble difficilement possible, l'espace est contraint et ne s'y prête pas.
Après une série d'échanges d'idées, on propose de tester la possibilité d'installer une partie du mobilier de la cafétéria des lycéens dans le "petit comedor", pour y faire déjeuner les lycéens. Le service de gestion va entreprendre les aménagements nécessaires après les vacances de février.
Les élèves proposent de demander aux parents d'élèves de leur céder des éléments de mobilier pour aménager ce foyer. Un message va être rédigé pour les parents d'élèves sur ce sujet.

Lycée français International Molière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance

Morgane Ansquer

Le président du CE,

Jean-Christophe ORAIN

Le 05 février 2026

DECLARATION LIMINAIRE

SUR L'ANNONCE PAR LE COMITÉ d'ENTERPRISE DE LA NON-ORGANIZATION DU CARNAVALE

Cher M. Le Proviseur,

Chers membres du Conseil d'Etablissement,

En tant que représentants des parents d'élèves au Conseil d'Établissement, à travers cette déclaration liminaire, faire part de l'inquiétude croissante perçue par les familles quant à l'avenir de notre établissement, aux vues non seulement des difficultés internes existantes entre les différents acteurs (direction, personnel) et désormais mises en évidence, des réticences démontrées envers nos actions et nos propositions d'amélioration, mais aussi des craintes concernant le processus de vente et ce qu'il adviendra la rentrée prochaine

Dans ce cadre, en décembre dernier, le Comité d'Entreprise nous a informés de sa décision de ne pas organiser le Carnaval cette année. Bien que cette décision ne soit pas qualifiée d'annulation, elle entraîne de facto la suppression d'un événement structurant tel qu'il s'est historiquement déroulé, avec une préparation pédagogique collective et la participation de l'ensemble des élèves, en particulier ceux du secondaire.

Face à cette situation, l'APAELM a pleinement assumé sa qualité de membre actif et intéressé de la communauté en engageant des échanges avec le Comité d'Entreprise et la direction afin de favoriser un dialogue constructif et de soutenir la recherche d'une solution conciliant les contraintes exprimées et l'intérêt des élèves. Nous constatons toutefois que les positions demeurent inchangées et que la discussion est aujourd'hui considérée comme close, sans solution opérationnelle pour les élèves concernés.

Nous souhaitons, à ce titre, interpeller les représentants du personnel afin qu'ils relaient auprès du Comité d'Entreprise la nécessité de fournir aux familles des assurances claires quant à l'évolution de leurs revendications et à l'amélioration de leurs conditions, ainsi que des garanties permettant d'éviter que d'autres événements clé soient annulés et les élèves ne soient indirectement impactés par de telles décisions à l'avenir.

Nous souhaitons également interpeller la direction sur l'importance d'une communication plus cohérente et transparente à l'égard des familles. La mise en valeur des projets de l'établissement ne peut se substituer à une information claire sur les difficultés internes ni entretenir des messages contradictoires, notamment lorsque des événements fédérateurs sont supprimés pour des raisons organisationnelles.

Dans ce contexte, nous rappelons que les parents constituent une composante essentielle de la communauté éducative. Leur engagement, y compris financier, s'inscrit dans la durée et repose sur une relation de confiance renforcée par la participation aux temps collectifs de l'établissement, tels que le Carnaval ou la kermesse, qui ont historiquement contribué à consolider le lien, la compréhension mutuelle et le sentiment d'appartenance à la communauté scolaire. La réduction de ces espaces de rencontre et de coopération comporte le risque d'éloigner progressivement les familles de la réalité de l'établissement, d'affaiblir leur engagement et, à terme, d'avoir un impact sur les effectifs et la stabilité de l'école.

Dans cette période délicate, l'enjeu ne consiste donc plus uniquement à attirer de nouvelles familles, mais aussi à préserver celles qui ont fait le choix de l'établissement et continuent de lui accorder leur confiance. Cela suppose une attention particulière portée aux dynamiques internes, au dialogue et à la reconnaissance du rôle des familles comme partenaires à part entière du projet éducatif.

Pour l'ensemble de ces raisons, et à titre de positionnement revendicatif, nous informons le Conseil d'Établissement que nous ne présenterons aucune question diverse lors de cette séance.

El 05 febrero 2026

DECLARACIÓN LIMINAIRIA SOBRE
EL ANUNCIO POR EL COMITÉ DE EMPRESA DE NO ORGANIZAR ESTE AÑO EL CARNAVAL

Estimado Sr. Director,

Estimados miembros del Consejo de Centro,

Como representantes de los padres de alumnos en el Consejo de Centro, a través de esta declaración preliminar deseamos expresar la creciente preocupación percibida por las familias respecto al futuro de nuestro establecimiento, a la vista no sólo de las dificultades internas existentes entre los distintos actores de la comunidad educativa (dirección y personal), hoy ya visibles para las familias, así como en las reticencias mostradas frente a nuestras acciones y propuestas de mejora. A ello se suma el contexto de incertidumbre generado con el proceso de venta en curso y con lo que ocurrirá el próximo inicio del curso escolar.

En este contexto, el pasado mes de diciembre, el Comité de Empresa nos informó de su decisión de no organizar el Carnaval este año. Si bien esta decisión no se califica formalmente como una cancelación, conlleva de facto la supresión de un evento estructurante tal y como se ha desarrollado históricamente, con una preparación pedagógica colectiva y la participación de todo el alumnado, en particular del nivel secundario.

Ante esta situación, la APAELM asumió plenamente su condición de miembro activo y comprometido de la comunidad, iniciando intercambios con el Comité de Empresa y con la dirección con el fin de fomentar un diálogo constructivo y apoyar la búsqueda de una solución que conciliara las limitaciones expresadas con el interés de los alumnos. No obstante, constatamos que las posiciones permanecen inalteradas y que la discusión se considera hoy cerrada, sin una solución operativa para los alumnos afectados.

Deseamos, a este respecto, interpelar a los representantes del personal para que trasladen al Comité de Empresa la necesidad de ofrecer a las familias garantías claras sobre la evolución de sus reivindicaciones y la mejora de sus condiciones laborales, así como compromisos que permitan evitar que, en el futuro, otros eventos clave sean anulados y que los alumnos se vean indirectamente afectados por este tipo de decisiones.

Deseamos asimismo interpelar a la dirección sobre la importancia de una comunicación más coherente y transparente hacia las familias. La puesta en valor de los proyectos del establecimiento no puede sustituir a una información clara sobre las dificultades internas ni mantener mensajes contradictorios, especialmente cuando se suprimen eventos integradores por razones organizativas.

En este contexto, recordamos que los padres constituyen un componente esencial de la comunidad educativa. Su compromiso, incluido el financiero, es a largo plazo y se basa en una relación de confianza reforzada por la participación en los momentos colectivos del establecimiento, como el Carnaval o la kermés, que históricamente han contribuido

a consolidar el vínculo, la comprensión mutua y el sentimiento de pertenencia a la comunidad escolar. La reducción de estos espacios de encuentro y cooperación conlleva el riesgo de alejar progresivamente a las familias de la realidad del centro, debilitar su compromiso y, a largo plazo, tener un impacto en el número de alumnos y en la estabilidad del establecimiento.

En este período delicado, el desafío ya no consiste únicamente en atraer a nuevas familias, sino también en conservar a aquellas que han elegido el establecimiento y continúan depositando su confianza en él. Esto requiere una atención particular a las dinámicas internas, al diálogo y al reconocimiento del papel de las familias como socios de pleno derecho del proyecto educativo.

Por todas estas razones, y a modo de posicionamiento reivindicativo, informamos al Consejo de Centro de que no presentaremos ninguna cuestión diversa durante esta sesión.